

PACTE PARISIEN

DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION



BILAN ET PERSPECTIVES • ANNÉE 2

PACTE PARISIEN

DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION



BILAN ET PERSPECTIVES • ANNÉE 2

INTRODUCTION 6

POUR DES JEUX SOLIDAIRES • La parole aux signataires
du Pacte parisien de lutte contre l'exclusion 8

P 8 Une organisation exceptionnelle des services pour accompagner les partenaires associatifs de la lutte contre l'exclusion

P 9 215 places d'hébergement créées durablement pour les personnes en situation de rue

P 9 Un double travail de relais des inquiétudes et des alertes des partenaires associatifs auprès des pouvoirs publics et d'accompagnement des associations

P 10 Des dispositifs d'aller-vers auprès des personnes en grande précarité

P 10 Une coordination approfondie entre le SIAO, l'État, la Ville et l'Agence Régionale de Santé (ARS)

P 11 Faire des Jeux un levier d'insertion par l'emploi

P 11 Un été festif à Paris!

P 12 La CAF accompagne ses partenaires et ses allocataires pendant les JO!

P 12 Une mobilisation des acteurs de la santé

P 13 Sumer Crous Festival 2024

P 13 JOP de Paris 2024 : l'opportunité manquée d'améliorer la vie des personnes en situation de précarité

Engagement 1 **Changer le regard** 14

NOS RÉALISATIONS 14

Objectif 1 **Changer le regard sur la pauvreté et l'exclusion sociale** 14Objectif 2 **Encourager la participation active de toutes et tous à la lutte contre l'exclusion** . 15Objectif 3 **Développer et partager la connaissance sur l'exclusion sociale** 15

FOCUS SUR QUELQUES PROJETS DU PACTE 16

P 16 Action n° 2 Organisation d'une semaine des Solidarités

P 16 Action n° 4 Faire évoluer les représentations des recruteurs et des candidats sur les métiers et les talents

P 17 Action n° 13 Soutenir les structures d'hébergement et de logements accompagnés à mettre le Logement d'abord

au cœur de leurs accompagnements

P 17 Actions n° 15 Renforcer la formation des professionnels intervenant auprès des personnes en situation de handicap

P 18 Actions n° 15 et n° 16 Renforcer la formation des professionnels intervenant auprès des personnes en situation de handicap et/ou des personnes âgées

QUELQUES CHIFFRES 18

Engagement 2 **Développer une offre de proximité pour une ville du quart d'heure solidaire** 19

NOS RÉALISATIONS 19

Objectif 4 **Enrichir l'offre pour répondre aux besoins primaires des personnes** 19Objectif 5 **Donner toute leur place à la culture, aux sports, aux loisirs et ainsi favoriser la participation des personnes accompagnées à la vie de la cité** 20Objectif 6 **Garantir un accompagnement adapté au bassin de vie des personnes** 20

FOCUS SUR QUELQUES PROJETS DU PACTE 21

P 21 Actions n° 21 et n° 23 Déployer des structures de proximité

P 22 Actions n° 62 Développer les dispositifs d'accompagnement et de sécurisation financière d'entrée en foyers de jeunes

travailleurs pour les jeunes en situation de précarité et en voie d'insertion

P27 Action n° 22 Prévenir les situations d'errance des jeunes en grande

vulnérabilité

P23 Action n° 36 Intégrer la dimension métropolitaine dans les actions menées en matière de domiciliation administrative

QUELQUES CHIFFRES 23

Engagement 3 Assurer l'accès effectif aux droits et aux dispositifs d'aide 24

NOS RÉALISATIONS 24

Objectif 7 ☉ Garantir un accueil social inconditionnel et de qualité 24

Objectif 8 ☉ Aller vers et emmener vers 25

Objectif 9 ☉ Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des dispositifs d'accompagnement 25

Objectif 10 ☉ Donner à chacun les clés de son autonomie 26

FOCUS SUR QUELQUES PROJETS DU PACTE 27

P27 Action n° 39 Renforcer l'accueil des personnes accompagnées d'animaux domestiques

P27 Actions n° 40 Favoriser l'accès des personnes en situation de précarité alimentaire à une alimentation durable

P28 Action n° 58 Rénover le Fonds d'Aide Jeunes Parisiens

P28 Nouvelle action du Pacte Une nouvelle expérimentation Territoire Zéro Non Recours à Paris

QUELQUES CHIFFRES 29

Engagement 4 Garantir un accompagnement sans rupture 30

NOS RÉALISATIONS 30

Objectif 11 ☉ Identifier et prévenir précocement les risques d'exclusion 30

Objectif 12 ☉ Renforcer les logiques de parcours pour prévenir les ruptures et faciliter l'insertion 31

Objectif 13 ☉ Améliorer la coordination de tous les acteurs pour garantir un accompagnement continu 32

FOCUS SUR QUELQUES PROJETS 33

P33 Action n° 80 Mettre en place un dispositif « de la rue au logement »

P33 Action n° 93 Renforcer la coordination centrale et locale de l'action municipale en faveur des personnes sans domicile fixe et des situations d'urgence sociale

P34 Action n° 71 Développer la démarche

de réduction des risques dans le champ de la lutte contre l'exclusion

P35 Action n° 78 Élaborer la nouvelle grille de cotation des demandes de logement social dans une logique de Logement d'abord et pour fluidifier les dispositifs d'hébergement

QUELQUES CHIFFRES 35

NOS PARTENAIRES 36

INTRODUCTION

Initié le 29 juin 2022, l'acte 2 du Pacte parisien de lutte contre l'exclusion tient sa richesse de la diversité des 23 acteurs signataires et de leurs périmètres d'intervention. Déclinée en 93 actions, cette stratégie de lutte contre l'exclusion poursuit l'objectif, depuis 9 ans, de renforcer les coopérations et de mener des actions structurantes pour mieux répondre aux besoins des personnes concernées sur le territoire parisien.

Cette année encore, le constat d'une situation sociale très dégradée à Paris, posé en 2022 dans la note de conjoncture de l'observatoire de la situation sociale parisienne ¹, perdure en 2023, comme en témoigne l'augmentation de 16 % du nombre de personnes décomptées lors de la Nuit de la Solidarité en janvier 2024.

C'est dans ce contexte que le collectif du Pacte s'est mobilisé pour mettre en œuvre plusieurs projets concrets : deux nouvelles haltes de nuit pour les femmes en rue, une coordination territoriale de l'urgence sociale renouvelée, une refonte du Fonds d'aide aux Jeunes Parisiens, le lancement de l'expérimentation Territoire zéro non recours ou encore le lancement du programme Mieux Manger pour Tous.

Le Pacte parisien de lutte contre l'exclusion a également été l'occasion de plusieurs temps de rencontres et d'échanges et a permis l'organisation de la 1^{re} Semaine des Solidarités avec une soixantaine d'événements proposés pour changer le regard des Parisiennes et des Parisiens sur la pauvreté. D'autres rendez-vous du Pacte ont également émaillé l'année 2 : les rencontres du Logement d'Abord, qui sont désormais un rendez-vous régulier des professionnels, ou le séminaire sur l'inclusion des personnes en rue ou hébergées, vieillissantes ou en situation de handicap.

¹ Note de conjoncture : les impacts sociaux de la crise à Paris (apur.org)

Cette année a été aussi exceptionnelle compte tenu de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris. Pendant plus d'un an, le collectif du Pacte s'est ainsi mobilisé dans la préparation de cet événement mondial majeur pour éviter qu'il ne bouleverse le quotidien des plus précaires à Paris.

Cette mobilisation s'est traduite par une coopération étroite entre les acteurs mobilisés pour minimiser l'impact de ces Jeux sur le quotidien des personnes les plus vulnérables, tout en leur permettant de profiter des festivités. L'enjeu était d'assurer la continuité estivale des dispositifs de lutte contre l'exclusion, et de proposer des places d'hébergement dédiées aux personnes localisées dans un périmètre d'organisation ou de sécurisation des Jeux Olympiques.

Les acteurs associatifs et les bénévoles engagés dans les actions de solidarité ont également joué un rôle majeur durant cette période en maintenant une continuité d'accueil et d'accompagnement des personnes sur le territoire parisien, mais aussi en menant un travail de plaidoyer pour veiller à la tenue des engagements sociaux des Jeux. Enfin, les partenaires associatifs ont contribué à la participation effective des personnes accompagnées aux Jeux, bénéficiant notamment de la billetterie sociale de la Ville de Paris, des actions organisées sur les sites de Festivités du territoire parisien, et notamment des actions solidaires organisées à la Fabrique de la Solidarité ou à la Maison des Réfugiés.

Après cette phase de coopération exceptionnelle liée aux Jeux, le collectif du Pacte se remobilise à la rentrée 2024 pour accélérer la mise en œuvre du plan d'action. Cette mobilisation se traduit par une réflexion autour de la situation sociale parisienne pour identifier les enjeux que les 23 acteurs souhaitent travailler prioritairement jusqu'en 2026. À cette occasion, le plan d'action est actualisé dans un souci de mise en cohérence avec le contexte social.

Pour des Jeux solidaires

La parole aux signataires du Pacte parisien de lutte contre l'exclusion

Les Jeux ont été un moment de mobilisation exceptionnelle des acteurs de la lutte contre l'exclusion : accompagnement des personnes les plus impactées par l'organisation des épreuves, adaptation des dispositifs, information des personnes accompagnées et des professionnels, recrutement de bénévoles, plaidoyer, participation aux épreuves, etc.

La mobilisation des signataires a pris différentes formes, contribuant à la dimension sociale des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Une organisation inédite de la Ville de Paris pour les Jeux Olympiques et Paralympiques



Pendant plus d'un an, dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques, la Ville de Paris a travaillé à la prise en charge des personnes en situation d'errance impactées par cet événement mondial, en lien avec les services de l'État. Mobilisés sur le terrain, les services de la Ville ont identifié les personnes dont la présence dans l'espace public était incompatible avec l'organisation des épreuves. Ils ont porté auprès de l'État, la nécessité de trouver des solutions pérennes et adaptées pour leur hébergement et leur accompagnement social.

Parallèlement, dès la fin 2023, la Ville a mis en place un dispositif d'accompagnement visant à limiter l'impact des Jeux sur les dispositifs de veille sociale et garantir l'accès aux droits essentiels. Des réunions collectives régulières et un suivi individualisé auprès des associations situées dans les périmètres de sécurité ont été organisés. La Ville a également renforcé certaines actions en finançant l'ouverture de deux distributions alimentaires supplémentaires dans les 14^e et 20^e arrondissements, ainsi que deux accueils de jour dans les 12^e et 20^e, pérennisés au-delà des Jeux Olympiques et Paralympiques. En complément, près de 10 000 titres de transport ont été financés et distribués par l'intermédiaire de partenaires, facilitant la mobilité des personnes en grande

précarité. Ces efforts coordonnés ont permis de garantir un accès aux droits et aux services tout au long de cette période exceptionnelle.



↑ Distribution alimentaire
La Chorba

216 places d'hébergement créées durablement pour les personnes en situation de rue

Chaque soir en Île-de-France, près de 120 000 personnes sont hébergées par l'État, soit deux fois plus qu'il y a 10 ans. Jamais l'Etat n'a financé autant de places d'hébergement en Île-de-France qu'au cours des trois dernières années. Pourtant, la pression de la demande reste importante : malgré des efforts croissants, les structures d'accueil demeurent souvent saturées.

Au regard de ce contexte, et avec la volonté de répondre à la nécessité de mettre à l'abri des publics présents en rue impactés par les installations olympiques, le Gouvernement s'est engagé grâce à un budget supplémentaire de 8 millions d'euros, à créer de façon durable plus de 200 places supplémentaires d'hébergement, qualitatives et pérennes, présentant un haut niveau d'accompagnement social et permettant de répondre aux besoins spécifiques des publics en grande exclusion dits « grands marginaux », qui sont souvent des personnes isolées. Parmi ces places, certaines sont identifiées pour bénéficier aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'à celles accompagnées d'un animal de compagnie.

Cette dynamique, portée par l'ensemble des acteurs, se poursuivra, bien au-delà des Jeux Olympiques et Paralympiques, pour permettre aux plus vulnérables d'accéder à un logement de façon durable.

Un double travail de relais des inquiétudes et des alertes des partenaires associatifs auprès des pouvoirs publics et d'accompagnement des associations

En lien avec les autorités organisatrices, la Ville de Paris, la Préfecture de région et la Préfecture de police, la FAS IDF s'est engagée dans l'accompagnement des associations et dispositifs parisiens pour la période des JOP 2024.

Se saisissant des instances de concertation et d'échange, notamment le Pacte, la FAS IDF a alerté les pouvoirs publics quant aux inquiétudes des associations sur le maintien de leur activité pendant les JOP, et a mis en place une adresse électronique spécifique pour collecter les remontées de terrain.

En lien avec les services de la Ville, la Fédération a accompagné des modifications de lieu et d'horaire de distributions alimentaires, informé sur les impacts liés à l'organisation des JOP, favorisé les mutualisations entre associations (denrées, ressources bénévoles, outils d'information des publics...)





Des dispositifs d'aller-vers auprès des personnes en grande précarité

- L'ARS, attachée au caractère solidaire des Jeux de Paris 2024, a mobilisé pour toute la durée d'installation des sites ses solutions d'aller-vers pour la prise en charge des personnes en situation de grande exclusion, souvent très éloignées du soin. Ces équipes interviennent en rue et ont également été déployées, pour les Jeux, au sein des CHU dédiés aux « grands marginaux », afin de s'adapter aux besoins des personnes accueillies et réduire le non recours aux soins.
- Les prises en charge sanitaires et les diagnostics de pré-orientation ont été assurés par les équipes mobiles santé-précarité.
- Les équipes mobiles psy-précarité du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ont été mobilisées pour les besoins en santé mentale
- En gare, les interventions des équipes mobiles spécialisées Maquero et EMI sud se sont poursuivies
- Les équipes mobiles de réduction des risques des CAARUD ont poursuivi leur travail en direction des usagers de drogues en situation de grande précarité.



Une coordination approfondie entre le SIAO, l'État, la Ville et l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Impulsé au cours de l'été 2023, à l'occasion des Tests Event, le chantier des JOP 2024 a conduit le SIAO Paris à s'organiser afin de permettre le bon déroulé des JOP 2024.

Il est apparu nécessaire au SIAO Paris de travailler à une convergence de l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs dans l'accompagnement des publics à la rue présents sur les emprises olympiques et aux abords, avec des actions cohérentes et concertées.

Depuis le mardi 3 octobre 2023, une coordination étroite entre l'État, la Ville, l'ARS et le SIAO, a eu lieu chaque mardi lors d'un comité technique, afin entre autres de partager les états des lieux, et de planifier les prochaines étapes.

À titre d'illustration, voici quelques actions menées par le SIAO Paris :

1. Coordination des diagnostics des publics en rue présent sur les différents périmètres ;
2. Accompagnement des équipes de maraudes ;
3. Régulation des 215 places dédiées aux Grands Marginaux situés sur les périmètres de compétition, en lien avec la DRIHL ;
4. Articulation avec l'ARS dans le cadre d'évaluations par les équipes mobiles santé précarité (EMSP), et autour des 14 places Lits halte soins santé (LHSS) dédiées JOP.

Le SIAO Paris s'est ainsi pleinement mobilisé pour faciliter la bonne tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, et permettre l'inclusion de tous, dans la lignée de la promesse de l'héritage social.

Faire des Jeux un levier d'insertion par l'emploi

Dans le cadre de la préparation des Jeux, l'action de France Travail et de ses partenaires s'est déployée en lien étroit avec les entreprises attributaires qui recrutent et des personnes en recherche d'emploi : plus de 30 000 personnes ont été recrutées dans les secteurs prioritaires impactés par les JOP : sécurité privée, hôtellerie-restauration, propreté et gestion des déchets, transport-logistique, sport et événementiel.

Parmi les actions menées :

- Mobilisation prioritaire des demandeurs d'emploi de très longue durée et élargissement aux personnes inscrites depuis moins de 24 mois ;
- Sensibilisation de publics non-inscrits à France Travail avec nos partenaires (Académie, Mission locale, établissement pour l'insertion dans l'emploi, école de la 2^e chance, PRIJ, ligues sportives, majors de l'intérim...);
- Renforcement de l'offre de formation : 20 000 places de formation supplémentaires ;
- À la fin du 1^{er} semestre 2024, pour le seul secteur prioritaire de la sécurité privée, 3 chiffres témoignent de la mobilisation de France Travail :
 - 175 000 demandeurs d'emploi ont été sensibilisés,
 - Plus de 26 000 personnes ont été formées,
 - 16 000 personnes ont été recrutées par les entreprises attributaires de la sécurité



Un été festif à Paris !

La Ville de Paris a tenu à faire de ces Jeux une fête pour toutes et tous, au travers de plusieurs initiatives.

50 000 billets pour les Jeux ont été achetés par la Ville de Paris au bénéfice des Parisiennes et Parisiens, dont 10% ont été proposés aux personnes accompagnées par les partenaires de la Direction des Solidarités.

Les sites de festivité de la Ville de Paris, en premier lieu desquels la Fabrique de la Solidarité ont par ailleurs proposé une programmation solidaire et inclusive, avec la mise en place d'accès privilégiés pour les personnes en situation d'exclusion : défilé de mode des résidents de centres d'hébergement, la Cloche a un incroyable talent, bal solidaire, fresque des migrations avec Kabubu, activités physiques, etc.



Défilé « Les Centres d'Hébergement font leur show »





La CAF accompagne ses partenaires et ses allocataires pendant les JO !



Tout au long de l'année 2024, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Paris a accompagné et financé plusieurs partenaires associatifs investis sur la thématique des JOP afin de promouvoir les valeurs olympiques.

Plusieurs projets de découvertes de sports ou de mobilité pour les jeunes ont ainsi été accompagnés par les équipes de territoire de la Caf de Paris. Des séjours collectifs dont le projet est en lien avec les JOP et à destination de jeunes ne partant habituellement pas en vacances ont également été soutenus dans le but de promouvoir les valeurs de citoyenneté et d'écologie.

Enfin, les centres sociaux de la Caf de Paris ont également proposé des activités en lien avec les JOP telles que des expositions, des olympiades, ou des retransmissions sur écran géant d'épreuves olympiques pour les familles du quartier.



Une mobilisation des acteurs de la santé

Durant les Jeux, l'APHP s'est mobilisée à tous les niveaux, avec un monitoring quotidien, 7 jours/7, pour assurer la continuité de l'accès aux soins durant les Jeux.

Un travail important a été mené pour garantir l'accès aux hôpitaux pour les usagers et les personnels et pour assurer la continuité de l'activité en tenant compte des impacts des Jeux de Paris 2024. Les pharmacies de l'APHP ont également été fortement mobilisées, afin qu'il n'y ait pas de rupture de traitement et de suivi.

Plusieurs PASS ont pu être impactées en raison de leur proximité avec certaines épreuves: Hôtel-Dieu, Pitié salpêtrière, Saint Antoine, A. Trousseau, Necker Enfants Malades, Cochin, Robert Debré, Lariboisière, saint Louis, Avicenne. Les équipes ont été amenées à fournir des convocations médicales ou certificats médicaux si nécessaire pour faciliter les accès aux sites, avec une mobilisation particulière pour adapter les agendas des services aux épreuves.

Summer Crous Festival 2024

La première édition du Summer Crous Festival, organisée par le Crous de Paris pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques, avait pour objectif d'offrir aux étudiants des lieux de rencontre festifs et générateurs de lien social à tarif abordable. En écho aux valeurs des Jeux, le festival a animé l'été universitaire en intégrant des actions en faveur de la lutte contre l'exclusion.

Au programme, des animations pour promouvoir l'accessibilité et l'inclusivité ont été proposées comme la découverte de para-sports (tir laser, cécicourse, boccia) en partenariat avec la Fédération Française de Sport Universitaire, mais aussi des rencontres avec des para-athlètes anciens médaillés olympiques.

Au cours de ce festival pluridisciplinaire, une scène a également permis aux associations étudiantes, telles que Beside, de s'exprimer en musique sur les deux sites phares de l'été au Crous: la Barge et le Mab'Café !

Toutes ces actions contribuent à favoriser la cohésion et l'intégration de tous les étudiants parisiens dans leur ville.



JOP de Paris 2024 : l'opportunité manquée d'améliorer la vie des personnes en situation de précarité

Malgré les promesses de « léguer une société plus inclusive après les Jeux » nous avons constaté des atteintes aux droits des personnes. Les associations membres du collectif « Le revers de la médaille » auront ainsi dénoncé, pendant l'année précédant les JOP, tant le nombre d'expulsions de lieux de vie informels que les épisodes de pressions à l'encontre des plus précaires.

Une meilleure concertation avec les acteurs de terrain, l'ouverture de places d'hébergement suffisantes et une augmentation raisonnable et justifiée des moyens financiers pour une meilleure prise en charge sociale des publics les plus précaires auraient permis un héritage social.

**BARREAU
DE PARIS**

Solidarité

Fonds de dotation

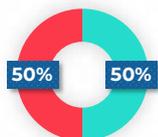


Engagement 1

Changer le regard

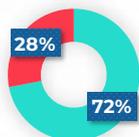
NOS RÉALISATIONS

Année 1



■ Actions démarrées
■ Actions restant à démarrer

Année 2



■ Actions démarrées
■ Actions restant à démarrer

Objectif 1 ► changer le regard sur la pauvreté et l'exclusion sociale

Action 1 – Informer et sensibiliser le grand public à la lutte contre la pauvreté

Action 2 – Organiser une semaine de la Solidarité

Action 3 – Élaborer une stratégie de changement de regard

Action 4 – Faire évoluer les représentations des recruteurs et des candidats sur les métiers et les talents

Action 5 – Ouvrir les dispositifs d'hébergement sur leur quartier

Avancement



Objectif 2 : Encourager la participation active de toutes et tous à la lutte contre l'exclusion

Action 6 – Réaliser un état des lieux et une recherche sur la participation à Paris

Action 7 – Mettre en place un outil partagé type passeport du bénévole

Action 8 – Favoriser l'engagement des jeunes et des étudiants notamment sur des activités sportives et culturelles

Action 9 – Créer un module de formation portant sur l'identification des problèmes de santé des jeunes

Avancement



Objectif 3 : Développer et partager la connaissance sur l'exclusion sociale

Action 10 – Créer deux modules de formation sur l'identification des fragilités en santé et des fragilités sociales

Action 11 – Former les professionnels aux besoins spécifiques des jeunes adultes

Action 12 – Sensibiliser les acteurs sociaux aux principes du Logement d'abord

Action 13 – Soutenir les structures d'hébergement et de logement accompagné à mettre le Logement d'abord au cœur de leurs accompagnements

Action 14 – Renforcer les liens entre le secteur de la santé mentale et les structures AHI

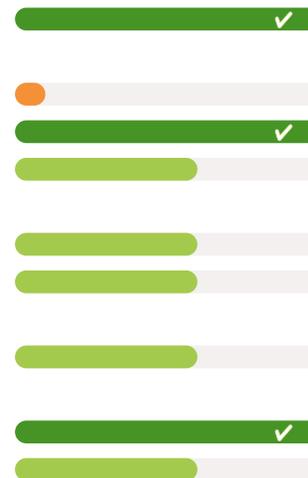
Action 15 – Renforcer la formation des professionnels intervenant auprès des personnes en situation de handicap

Action 16 – Renforcer la formation des professionnels de l'action sociale intervenant auprès du public des personnes âgées

Action 17 – Expérimenter la Nuit de la Solidarité à la période estivale

Action 18 – Renforcer la coordination de l'observation du sans-domicilisme à Paris

Avancement



La stratégie de changement de regard portée par le Pacte s'est traduite par un temps fort en 2024: la 1^{re} Semaine des Solidarités. La 1^{re} programmation sociale et solidaire s'est déployée sur l'ensemble du territoire pour mieux faire connaître les politiques sociales et les dispositifs de proximité auprès de toutes et tous.

D'autres actions de premier plan ont été menées à destination de plusieurs typologies d'acteurs. France Travail, nouvel-

lement créé en 2024, a organisé son opération « Du Stade vers l'emploi », qui permet aux employeurs de recruter autrement, en utilisant le stade, la convivialité et l'esprit d'équipe comme supports de recrutement. Les professionnels du champ social ont également été accompagnés pour renforcer leurs connaissances, par exemple au travers de formations dispensées par la MDPH, pour mieux accompagner les personnes en situation de handicap.

FOCUS SUR QUELQUES PROJETS DU PACTE

Une 1^{re} édition de la Semaine des Solidarités

Action N°2

Organisation d'une semaine des Solidarités

Du 2 au 5 avril 2024, la Ville de Paris s'est mobilisée autour des valeurs d'inclusion, d'ouverture et d'interconnaissance dans le cadre de la première édition de la Semaine des Solidarités.

Cette semaine a été l'occasion de mettre en lumière l'action sociale parisienne dans le cadre de portes ouvertes d'établissements du domaine social et de rencontres organisées avec les acteurs de la solidarité. La programmation était riche et variée et les Parisiens, qu'ils soient professionnels du secteur social ou simplement curieux de connaître les dispositifs présents sur le territoire ont été invités à se joindre à pas moins de 68 actions organisées. Au programme, les visiteurs pouvaient, par exemple, profiter d'un petit-déjeuner avec Art & Food, un concept innovant de repas gratuits servis dans les grands lieux culturels de Paris, développé par l'Armée du Salut et La Chor-

ba. Parmi le panel d'activités, il était aussi possible de se former au « Bea-ba de la lutte contre l'exclusion » à la Fabrique de la Solidarité, de participer à un atelier de beatbox, animé d'ordinaire chaque semaine à la halte humanitaire par un professionnel au bénéfice de jeunes migrants, ou encore de se joindre à un atelier de cuisine à l'ESAT Santeuil qui confectionne près de 13 000 repas par mois pour lutter contre la précarité alimentaire.



Des jobs dating « Du Stade vers l'emploi »

Action N°4

Faire évoluer les représentations des recruteurs et des candidats sur les métiers et les talents

Le sport au service du recrutement, telle est l'originalité des jobdatings « Du stade vers l'emploi » basés sur les compétences et savoir-être sportifs, transférables en milieu professionnel.

Ces événements, organisés par France Travail et ses partenaires (Ville de Paris, fédérations sportives, CCI) visent ainsi à faciliter le recrutement sur des secteurs en tension (BTP,

hôtellerie-restauration, nettoyage, sécurité, transports...), notamment dans le cadre des JOP 2024.

Pas de CV, ni d'entretien d'embauche classiques ! Le matin, les candidats font du sport avec les recruteurs et les conseillers France Travail. Le midi, tous partagent un repas. L'après-midi, les candidats et employeurs poursuivent la rencontre avec

les jobdatings et les entretiens.

Un concept innovant au service de l'emploi et de l'inclusion, avec le sport au cœur du processus d'embauche.



Un rendez-vous régulier : les formations-action au « Logement d'Abord »

Action N°13

Soutenir les structures d'hébergement et de logements accompagnés à mettre le Logement d'abord au cœur de leurs accompagnements

En 2023, la Ville de Paris, avec l'appui de la Fédération des Acteurs de la Solidarité IDF (FAS IDF), a lancé la première édition de la formation-action à l'accompagnement « Logement d'abord » afin de promouvoir l'appropriation de cette approche au sein des équipes d'accompagnement lié au logement et des pensions de famille.

Cette première édition a été lancée les 23-24 mai au profit de 9 équipes d'accompagnement qui interviennent auprès de ménages anciennement sans domicile ayant des besoins complexes. Il s'agit d'un programme intensif d'accompagnement au changement, puisque ces équipes bénéficient de 13 séquences différentes sur 8 mois : une formation initiale de 2 jours, 3 jours de formation aux entretiens motivationnels (délivrées par Alfapsy), 6 séances d'échange de pratiques, et de 2 visites apprenantes.

En 2024, Alfapsy a organisé, avec le soutien financier de la Ville de Paris, et de l'État via le soutien de l'AMIZ-LDA, la deuxième édition de la formation-action au profit de 6 nouvelles équipes (4 gestionnaires en charge de 6 pensions de famille et 2 services d'accompagnement lié au logement), réunissant environ 35 professionnels. En parallèle, afin de favoriser le maintien d'une dynamique au sein des « alumni », une communauté de pratiques se structure, portée notamment par la Fédération des Acteurs de la Solidarité Île-de-France, autour de visites apprenantes et d'une rencontre annuelle.



Focus sur les formations des professionnels de l'action sociale sur les enjeux du handicap

Action N°15

Renforcer la formation des professionnels intervenant auprès des personnes en situation de handicap

Depuis 2018, cette formation est dispensée tous les 3 mois par le Samusocial de Paris aux travailleurs sociaux en petits groupes et en présentiel. Elle propose une sensibilisation sur les droits des personnes âgées, handicapées et les dispositifs d'hébergement. En 2023, 8 sessions ont eu lieu et 116 personnes ont ainsi pu bénéficier de cette formation.

Par ailleurs, 2043 personnes ont participé aux webinaires de la MDPH pour mieux comprendre les procédures MDPH et

les prestations sociales dédiées aux personnes en situation de handicap. Parmi les participants, une attention particulière a été apportée aux personnes en situation de handicap, leurs aidants, ainsi qu'au Comité usagers et usagères de la MDPH.



Un séminaire autour de l'inclusion des personnes en situation de rue ou hébergées vieillissantes et/ou en situation de handicap

Actions N°15 et 16

Renforcer la formation des professionnels intervenant auprès des personnes en situation de handicap et/ou des personnes âgées

Cette matinée, qui était une première étape pour sensibiliser les professionnels du champ social sur ces sujets, a permis de favoriser la réflexion collective et d'initier des pistes de travail communes entre les secteurs de la lutte contre les exclusions et de l'accompagnement des personnes âgées et/ou en situation de handicap.

240 personnes ont participé à cette matinée professionnelle organisée à la Mairie du XXe arrondissement, permettant d'aborder des sujets tels que la réduction des risques, l'inter-

connaissance entre le secteur social et médico-social, l'accompagnement à la fin de vie des personnes en situation de précarité et le handicap psychique.



QUELQUES CHIFFRES

- **1 957** bénévoles mobilisés lors de la Nuit de la Solidarité Hiver 2024
- **817 personnes à la rue** recensées lors de l'expérimentation de la Nuit de la Solidarité **estivale** dans le 8^e, 12^e et 20^e, contre 707 personnes à la rue recensées lors de la Nuit de la Solidarité hivernale 2023
- **354 professionnels formés au principe du Logement d'Abord** par la Ville de Paris en 2023
- **80 000 guides de la Solidarité Hiver** et **20 000 guides de la Solidarité Été** distribués aux personnes et associations accompagnatrices



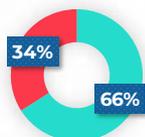
Engagement

2

Développer une offre de proximité pour une ville du quart d'heure solidaire

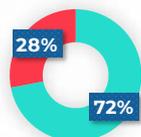
NOS RÉALISATIONS

Année 1



■ Actions démarrées
■ Actions restant à démarrer

Année 2



■ Actions démarrées
■ Actions restant à démarrer

Objectif 4 : Enrichir l'offre pour répondre aux besoins primaires des personnes

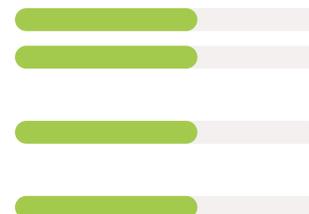
Action 19 – Développer les dispositifs d'intermédiation locative

Action 20 – Développer l'offre d'hébergement en diffus dans le logement privé ou le logement social en intercalaire

Action 21 – Poursuivre le développement d'une offre de logements PLAI, PLAI adaptés et en Pension de famille

Action 22 – Prévenir les situations d'errance des jeunes en grande vulnérabilité

Avancement

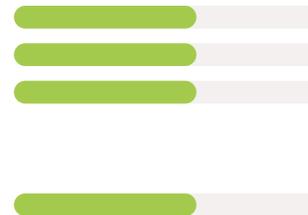


Action 23 – Déployer des structures de proximité: bagageries, casiers solidaires, haltes

Action 24 – Développer et adapter l'offre des restaurants solidaires

Action 25 – Développer le réseau des épiceries sociales et solidaires et des cuisines partagées pour garantir une meilleure autonomie des ménages dans l'accès à l'alimentation

Action 26 – Développer les territoires zéro chômeur de longue durée



Objectif 5 : Donner toute leur place à la culture, aux sports, aux loisirs et ainsi favoriser la participation des personnes accompagnées à la vie de la cité

Action 27 – Réaliser une cartographie des acteurs impliqués pour l'accès à la culture

Action 28 – Créer un module de formation sur l'accès à la culture et les droits à la culture

Action 29 – Réviser les modalités d'accueil du public dans les lieux de culture pour les rendre plus accessibles aux publics en situation d'exclusion

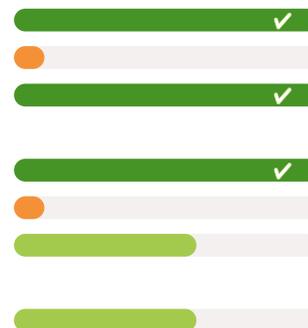
Action 30 – Organiser des actions culturelles dans les lieux sociaux

Action 31 – Adapter le Pass Culture aux publics en situation d'exclusion

Action 32 – Faciliter l'accès des structures d'accompagnement aux équipements culturels et sportifs de proximité

Action 33 – Développer les opportunités de séjours et d'activités touristiques pour les jeunes, familles et personnes isolées en situation d'exclusion

Avancement



Objectif 6 : Garantir un accompagnement adapté au bassin de vie des personnes

Action 34 – Développer la Nuit de la Solidarité à l'échelle métropolitaine

Action 35 – Penser l'urgence sociale à l'échelle des arrondissements, de Paris et de la Métropole

Action 36 – Intégrer la dimension métropolitaine dans les actions menées en matière de domiciliation administrative

Avancement



Paris se caractérise par une grande diversité de services proposés à ses habitants. La Ville du quart d'heure solidaire est une réalité encore plus palpable ces derniers mois avec la création de nouveaux services: 2 nouvelles haltes de nuit, 1 nouvel accueil de jour, 2 nouvelles pensions de famille, 2 nouvelles épiceries sociales et solidaires, etc.

La promotion d'une démarche métropolitaine du Pacte, jusqu'à présent principalement axée sur le développement de la Nuit de la Solidarité au-delà du territoire parisien, a été cette année orientée vers la création d'une instance régionale de la domiciliation, pour renforcer la coopération inter-départementale et échanger sur les pratiques des différents acteurs.

FOCUS SUR QUELQUES PROJETS DU PACTE

La Ville du quart d'heure solidaire : une offre de services et structures de veille sociale qui se développe pour répondre aux besoins

Action N°21 et 23:

Déployer des structures de proximité

<p>Haltes de nuit</p> <p>Création de deux nouvelles haltes à destination des femmes: la Halte Mairie du 20^e portée par Emmaüs, a ouvert le 11 décembre 2023 (20 places), tandis que la Halte Drouot, également portée par Emmaüs, a ouvert le 20 mars 2024 (30 places).</p>	<p>Accueils de jour</p> <p>Ouverture de la Halte Humanitaire Diderot le 2 juillet 2024 dans le 12^e arrondissement. Gérée par la Fondation armée du Salut, elle dispose d'un espace de repos, de sanitaires et de douches et de permanences juridiques/sociales, médicales, psychologiques.</p>	<p>Bagagerie</p> <p>Ouverture de la bagagerie du 6^e arrondissement à l'initiative de l'association la Pause du 6^e. Les personnes y sont accueillies par des bénévoles qui leur procurent une écoute, une collation, une aide dans leurs démarches.</p>
<p>Pensions de famille</p> <p>Ouverture de la Pension de Famille Alcyon (Paris 12^e) portée par HENEQ en juillet 2023 et de la Pension de Famille Marx Dormoy (Paris 18^e) par FREHA en décembre 2023. Au total, l'année 2023 a permis l'ouverture de 53 nouvelles places en pension de famille.</p>	<p>Épiceries sociales et solidaires</p> <p>Inauguration de deux nouvelles épiceries solidaires dans Paris Centre et dans le 18^e. Elles proposent, respectivement à des étudiants orientés par le CROUS et à des personnes orientées par le service social de proximité du 18^e, une vente de denrées alimentaires à 20 % de leur valeur.</p>	<p>Réouverture de l'Oasis</p> <p>Réouverture en janvier 2024 par le Samusocial de Paris de cet accueil de jour à destination des femmes dans le 11^e arrondissement. À l'image du premier accueil de jour Oasis qui avait dû fermer en 2023, il dispose de nombreuses prestations: accompagnement social, accès aux soins et activités de bien-être, accès aux droits, vestiaire, douches, collations, espace repos...</p>



Direction régionale
et interdépartementale
de l'Hébergement
et du Logement (Drihl)



300 nouvelles places en projet et un protocole identifiant des publics prioritaires au sein des foyers de jeunes travailleurs

Action N°62

Développer les dispositifs d'accompagnement et de sécurisation financière d'entrée en foyers de jeunes travailleurs pour les jeunes en situation de précarité et en voie d'insertion

Le 4 janvier 2024, les fédérations de FJT (URHAJ-IDF et UNAF0) ont signé le Protocole de bonnes pratiques 2024-2027 pour l'attribution de logements en FJT relevant du contingent de la Ville de Paris en vue de favoriser le relogement des jeunes prioritaires, améliorer la transparence, et renforcer le partenariat entre la Ville, les gestionnaires et les prescripteurs.

Le protocole établit une liste des publics prioritaires: jeunes issus d'un parcours de l'ASE, jeunes en famille monoparentales, jeunes suivis par la prévention spécialisée, jeunes sortants de structures d'hébergements du CASVP et jeunes sans logement (itinérance absolue, à la rue, en squat, dans une voiture, ou dans un local impropre à l'habitation).

Par ailleurs, un appel à projet a été lancé par la DRIHL Île-de-France afin d'assurer la création de 300 nouvelles places de

FJT à Paris. Deux projets ont été déposés et validés par la commission d'appel à projet: le FJT Ordener 18^e porté par l'ALJT (135 logements – 145 places) et FJT rue Pavée 4^e porté par l'ALJT (26 places). Les projets sont en cours de travaux et les ouvertures sont prévues en 2025 (rue Pavée) et 2027 (Ordener).



Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (Drihl)

Projet « Toit pour réussir » du CLLAJ

Action N°22

Prévenir les situations d'errance des jeunes en grande vulnérabilité

Dans le cadre de l'appel à projet « Mise en œuvre du Contrat Engagement Jeunes (CEJ) – Jeunes en rupture » sur le volet logement, le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) de Paris, financé par la Direction Jeunesse et Sport de la Ville de Paris et par la DRIEETS, et déployé en partenariat avec la Mission Locale, s'est engagé à repérer et accompagner 240 jeunes dont 80 contractualisant un CEJ, entre le 1^{er} octobre 2022 et le 30 novembre 2025. Il s'agit précisément de leur (re)donner confiance dans les institutions, de les faire progresser dans leurs capacités à s'informer et entreprendre des démarches pour l'accès aux droits, d'améliorer leur compréhension des dispositifs d'accès au logement et de les préparer à l'organisation de leur parcours professionnel. Fin mai 2024, 80 jeunes avaient été repérés ou accompagnés, dont

50% ayant contractualisé un CEJ.

Pour 13 % d'entre eux, le CLLAJ a permis de bénéficier d'une solution d'hébergement, 23 % d'une solution logement, principalement logement temporaire, mais aussi colocation et pour un jeune d'un appartement thérapeutique.

Sur les 40 jeunes ayant contractualisé un CEJ: les ¾ ont accédé à l'emploi, ¼ à une formation.



Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (Drihl)

Une instance de coordination régionale sur la domiciliation

Action N°36

Intégrer la dimension métropolitaine dans les actions menées en matière de domiciliation administrative

Une instance de concertation régionale s'est tenue le 6 février 2024 afin de rendre compte de l'activité de domiciliation à l'échelle de la région, d'encourager un échange de bonnes pratiques entre les CCAS, la communication autour des crédits dédiés aux CCAS, mais aussi de communiquer sur les initiatives des différents acteurs. Le but d'une telle instance est de créer une vision régionale des enjeux et rééquilibrer l'offre à l'échelle francilienne. Il a été annoncé une reprise annuelle de cette instance.



Direction régionale
et interdépartementale
de l'Hébergement
et du Logement (Drihl)

QUELQUES CHIFFRES

- **4 364 places en FJT** à Paris. Par ailleurs, le public jeunes en errance est accueilli sur l'ensemble des dispositifs d'hébergement de droit commun et du DNA.
- **562 815 repas servis** au sein des 13 restaurants solidaires de Paris, soit une moyenne de **2 039 repas** par jour et une augmentation de 12 % par rapport à 2022.
- **5 103 équivalents repas** (500 g de denrées brutes) ont été distribués par jour en moyenne dans les 13 épiceries sociales et solidaires subventionnées par la Ville de Paris.
- **32 communes** ont participé à la Nuit de la Solidarité le 24 janvier 2024, par rapport à 27 en 2023, dans un objectif de métropolisation de cette opération.
- **785 personnes sans-abri** y ont été décomptées.



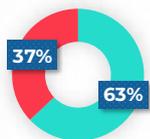
Engagement

3

Assurer l'accès effectif aux droits et aux dispositifs d'aide

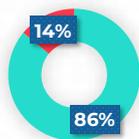
NOS REALISATIONS

Année 1



■ Actions démarrées
■ Actions restant à démarrer

Année 2



■ Actions démarrées
■ Actions restant à démarrer

Objectif 7 : Garantir un accueil social inconditionnel et de qualité

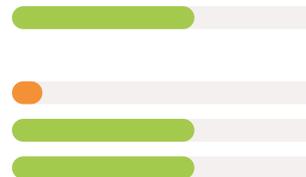
Action 37 – Mieux vivre à l'hôtel pour lutter contre l'insécurité alimentaire, les difficultés d'accès aux soins et permettre l'accès aux loisirs et au soutien scolaire

Action 38 – Renforcer les missions d'accompagnement sociolinguistique

Action 39 – Renforcer l'accueil des personnes accompagnées d'animaux domestiques

Action 40 – Favoriser l'accès des personnes en situation de précarité alimentaire à une alimentation durable

Avancement



Action 41 – Conforter l'accueil et l'accompagnement des personnes LGBTQI+ dans les structures AHI



Action 42 – Renforcer les dispositifs d'aide pour les femmes à la rue



Action 43 – Développer l'autonomie numérique des publics des structures d'AHI et garantir leur accès à Internet



Objectif 8 : Aller vers et emmener vers

Action 44 – Soutenir les équipes mobiles d'évaluation et d'orientation sanitaire



Action 45 – Mener des actions d'aller-vers dans les structures d'accueil et d'hébergement pour faciliter l'insertion professionnelle



Action 46 – Expérimenter la création de services d'accès aux droits sociaux dans les services sociaux de proximité



Action 47 – Amener les services d'inclusion numérique au plus près des publics précaires



Action 48 – Renforcer les dispositifs d'accompagnement dans certaines zones spécifiques comme les gares et le Forum des Halles



Avancement

Objectif 9 : Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des dispositifs d'accompagnement

Action 49 – Adapter l'offre en matière de bains douches sur le territoire parisien et proposer aux usagers une orientation et un accompagnement social



Action 50 – Faciliter l'accès à un Rendez-vous Santé pour les personnes précaires ne disposant pas de droits ouverts à l'Assurance maladie



Action 51 – Développer les permanences d'accès aux droits « jeunes »



Action 52 – Rénover la plateforme SIAO - 115



Action 53 – Renforcer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre de services numériques en direction des publics en grande précarité



Action 54 – Faciliter le recours aux dispositifs d'aide sociale par la simplification des documents destinés aux usagers et le recours au Facile à lire et à comprendre (FALC)



Action 55 – Mieux cibler et simplifier les actions en matière de lutte contre la précarité énergétique



Action 56 – Faciliter l'orientation vers des ressources de soins et de prise en charge référencées et qualitatives des personnes en situation de handicap



Avancement

Action 57 – Faciliter les démarches administratives et sanitaires pour les personnes en situation de handicap



Objectif 10 : Donner à chacun les clés de son autonomie

Action 58 – Rénover le Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens



Action 59 – Développer l'autonomie numérique des personnes ne maîtrisant pas le français



Action 60 – Favoriser l'accès du public jeunes 16-25 ans à l'IAE



Action 61 – Favoriser l'obtention du permis de conduire



Action 62 – Développer les dispositifs d'accompagnement et de sécurisation financière d'entrée en foyers de jeunes travailleurs pour les jeunes en situation de précarité et en voie d'insertion



Action 63 – Renforcer la prévention des risques auprès des personnes à la rue



Action 64 – Lever les freins à l'insertion liés à l'accueil du jeune enfant



Avancement

L'accessibilité des dispositifs et la qualité de l'accueil sont au cœur du Pacte parisien de lutte contre l'exclusion. A ce titre, l'accent est mis cette année sur la promotion d'initiatives d'accueil des animaux domestiques dans les centres d'hébergement en particulier, et le déploiement du programme Mieux Manger pour Tous qui finance des opérations d'accès à une alimentation durable et de qualité.

Cette année a également été l'occasion d'une refonte en profondeur du Fonds d'aide aux Jeunes avec notamment des critères d'éligibilité élargis et une hausse des montants d'aide. Le lancement début 2024 de Territoires zéro non recours dans 5 arrondissements est une initiative partenariale qui doit permettre d'améliorer la communication et la coordination des services publics pour renforcer l'accès aux droits – au sens large – des Parisiennes et des Parisiens.

FOCUS SUR QUELQUES PROJETS DU PACTE

Focus : des structures d'accueil et d'hébergement ouvertes aux animaux

Action N°39

Renforcer l'accueil des personnes accompagnées d'animaux domestiques

Face à l'urgence sociale, le principe de l'inconditionnalité de l'accueil demeure au centre des priorités des acteurs du secteur AHL. Pour appliquer ce principe, et afin d'éviter que les personnes accompagnées d'animaux domestiques ne soient privées d'hébergement pour cette raison, les acteurs du Pacte ont travaillé à imaginer de nouvelles modalités d'accueil des animaux.

La Ville de Paris a ainsi acheté des cages dans ses 2 ESI et a également mis en place l'accueil des chiens et des chats dans l'espace d'hébergement du Plan d'Urgence Hivernal.

Par ailleurs, le site « Mon compagnon de route solidaire » a été mis en place par l'association *Gamelles Pleines* et la Fon-

dation *Brigitte Bardot* afin de proposer un recensement des structures accueillant les animaux (référencement de tous les lieux et professionnels qui accompagnent les animaux).



Direction régionale
et interdépartementale
de l'Hébergement
et du Logement (Drihl)

Le déploiement du programme Mieux Manger Pour Tous

Action N°40

Favoriser l'accès des personnes en situation de précarité alimentaire à une alimentation durable

À Paris, 5 projets ont été soutenus, pour une valeur de 1,5 millions d'euros sur 3 ans, dans le cadre du programme Mieux Manger Pour Tous :

- L'association VRAC (Vers un Réseau d'Achat en Commun) développe des groupements d'achats solidaires et participatifs au sein des quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Le projet de l'association est orienté vers l'accès du plus grand nombre à des produits de qualité issus de l'agriculture paysanne/biologique/équitable à des prix bas, grâce à la réduction des coûts intermédiaires (circuits-courts) et superflus (limitation des emballages).
- La Ville de Paris s'est engagée dans des actions de sensibilisation à l'alimentation durable pour des habitants en insécurité alimentaire résidant dans les quartiers populaires de la politique de la ville.
- L'association « Tocques en Stock » organise des ateliers pédagogiques « Cuisine et santé » sur les lieux de vie des personnes en hôtels sociaux, centres d'hébergement

d'urgence, dans les cuisines partagées et lieux d'accueil de jour.

- Le Palais de la Femme, un centre d'hébergement géré par l'Armée du Salut dans le 11ème arrondissement et dédié aux femmes, a mis en place des cuisines partagées pour lesquelles des partenaires alimentaires sont sollicités pour garantir l'accès à des produits variés, de qualité et à bas coût.
- Une plateforme logistique permettant d'approvisionner les associations d'aide alimentaire en denrées de qualité et en circuit court a également été développée par l'Armée du Salut.



Direction régionale
et interdépartementale
de l'Hébergement
et du Logement (Drihl)

Une réforme du Fonds d'aide aux jeunes parisiens en vigueur depuis le 1^{er} Janvier 2024

Action N°58

Rénover le Fonds d'Aide Jeunes Parisiens

Le Fonds d'Aide aux Jeunes est une aide financière destinée aux jeunes parisiens en difficulté, âgés de 18 à 24 ans révolus, en vue de favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, quand nécessaire, leur apporter des secours ponctuels pour répondre à leurs besoins urgents. Dans le cadre du Pacte parisien de Lutte contre l'Exclusion, la Ville de Paris s'est engagée à réformer le règlement intérieur du FAJP, qui date de 2016, afin de prendre en compte l'évolution des besoins des jeunes.

A l'issue d'un important travail de concertation qui s'est décliné tout au long de l'année, un nouveau règlement du FAJP a été adopté par le Conseil de Paris de décembre 2023.

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024, le nouveau règlement comporte les principales évolutions suivantes :

- **Des conditions d'éligibilité élargies :** le nouveau règlement permet de déroger à la condition d'âge maximale (24 ans révolus) pour être en capacité d'apporter une aide dans les 2/3 mois qui suivent l'anniversaire des 25 ans, le temps de l'ouverture des droits au RSA.
- **Révision à la hausse des montants d'aide :** le montant total des aides à la vie quotidienne mobilisables pour

un jeune entre 18 et 25 ans passe à 4 000 €, au lieu de 2 700 € auparavant.

- **Financement de formations :** le nouveau règlement prévoit le relèvement du seuil de financement de formations de 2 000 € à 4 000 € (dans la limite de 2 000 € pour une année). Cette évolution permet au FAJP d'aider les jeunes à financer deux années de formations là où l'ancien règlement intérieur n'intervenait que pour le financement de la dernière année.
- **Participation directe des jeunes au dispositif :** deux représentants du Conseil Parisien de la Jeunesse sont conviés aux comités de pilotage du FAJP.



Une nouvelle expérimentation Territoire Zéro Non Recours à Paris (10^e, 11^e, 13^e, 19^e et 20^e)

Nouvelle action du Pacte

L'expérimentation Territoire Zéro Non-Recours a été lancée début 2024 à l'échelle parisienne et dans les 5 arrondissements concernés, pour 3 ans. L'expérimentation vise :

- **La fluidité du parcours usagers entre structures :** plusieurs actions sont en cours de déploiement comme les permanences CNAV dans les Espaces parisiens des Solidarités ou les formations croisées entre les EPS et les organismes de Sécurité sociale. Ces formations visent à mieux faire connaître l'offre proposée par une

structure à une autre pour faciliter l'accompagnement de l'utilisateur.

- **L'évolution des pratiques professionnelles :** une réflexion est en cours autour d'outils à développer pour lutter contre le non-recours. Pour l'instant, l'usage de l'outil « bilan 360 » en EPS permet d'identifier des situations de non-recours en accédant à une vision d'ensemble des droits auxquels pourrait prétendre l'utilisateur.

- **L'aller-vers**: différentes actions sont en cours de déploiement, parmi lesquelles:
 - Des aller-vers téléphoniques avec la RIVP pour identifier les locataires en situation de non-recours aux APL et les accompagner dans cette démarche tout en les informant sur les aides municipales;
 - Des aller-vers physiques via des pieds d'immeubles avec Paris Habitat pour permettre l'ouverture de droits en direct, grâce à la présence de l'EPS sur site qui assurera les bilans 360 des droits;
 - Des aller-vers faisant suite à des échanges de données entre les organismes de Sécurité sociale et la Ville de Paris permettant d'identifier des usagers en situation de non-recours.



QUELQUES CHIFFRES

- **434** lieux proposant des services d'inclusion numérique dont 278 pour l'accompagnement aux démarches administratives en ligne.
- **60** associations partenaires ont bénéficié de **672 958** produits distribués par Règles Élémentaire, soit 2 804 femmes couvertes sur une année complète.
- **3** ateliers d'appropriation du guide pratique « Accueillir et accompagner les personnes LGBTIQ dans l'hébergement » ont eu lieu dans des structures parisiennes du secteur AHI. Au total, **131** professionnel·les ont été sensibilisé·es.



Engagement

4

Garantir un accompagnement sans rupture

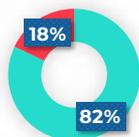
NOS RÉALISATIONS

Année 1



■ Actions démarrées
■ Actions restant à démarrer

Année 2



■ Actions démarrées
■ Actions restant à démarrer

Objectif 11: Identifier et prévenir précocement les risques d'exclusion

Avancement

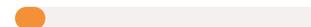
Action 65 – Mieux communiquer autour de la prévention des expulsions



Action 66 – Mieux identifier et intervenir auprès des ménages du parc privé en situation d'impayés locatifs



Action 67 – Mieux identifier les ménages en situation d'impayés locatifs en risque potentiel ou actuel de surendettement



Action 68 – Améliorer le fonctionnement de la CCAPEX



Action 69 – Étendre les dispositifs dédiés aux personnes souffrant de troubles psychiques ou en difficulté psycho-sociales en lien avec une problématique logement



Action 70 – Créer et animer un réseau de partenaires autour des questions de santé et de l'insertion professionnelle



Action 71 – Développer la démarche de réduction des risques dans le champ de la lutte contre l'exclusion



Action 72 – Développer une politique de réduction des risques auprès des publics jeunes hébergés en centres d'hébergement



Objectif 12: Renforcer les logiques de parcours pour prévenir les ruptures et faciliter l'insertion

Action 73 – Adopter un plan de sortie de trêve chaque année



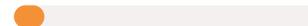
Action 74 – Faciliter l'accès aux examens de prévention santé (EPS) de la CPAM ou aux consultations en centre de santé des personnes précaires



Action 75 – Mettre en place un Parcours Santé Jeune généralisé



Action 76 – Identifier les ressources et mobiliser les acteurs pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins des jeunes Parisiennes et Parisiens



Action 77 – Déployer la référence de parcours sur l'ensemble du territoire parisien pour le public jeune



Action 78 – Élaborer la nouvelle grille de cotation des demandes de logement social dans une logique de Logement d'abord et pour fluidifier les dispositifs d'hébergement



Action 79 – Favoriser l'accès au logement des personnes sortant d'hébergement



Action 80 – Mettre en place un dispositif de la rue au logement



Action 81 – Coordonner les sorties d'hospitalisation des personnes à la rue et documenter les besoins en hébergements médicalisés



Action 82 – Soutenir les innovations sociales pour l'insertion vers l'emploi des personnes en situation de grande précarité



Action 83 – Développer des parcours pour les personnes en situation d'exclusion, âgées et/ou en situation de handicap, vers des dispositifs d'accueil, d'hébergement et le logement



Action 84 – Soutenir l'innovation médico-sociale pour l'accompagnement global des jeunes



Avancement

Objectif 13: Améliorer la coordination de tous les acteurs pour garantir un accompagnement continu

Avancement

Action 85 – Mieux articuler les dispositifs d'accompagnement lié au logement et améliorer la coordination des services	
Action 86 – Mieux coordonner les acteurs pour stabiliser l'hébergement des femmes enceintes et de leurs enfants en situation de rue	
Action 87 – Conforter la coordination des accueils de jour	
Action 88 – Renforcer la coordination des acteurs sanitaires médico-sociaux et sociaux	
Action 89 – Renforcer les dispositifs sociaux et médico-sociaux des sortants de prison	
Action 90 – Élaborer une stratégie de sécurisation des capacités d'hébergement, notamment par la définition des conditions de déploiement de sites intercalaires et par un partage régulier de l'évolution de ces sites	
Action 91 – Développer le recours au coffre-fort numérique	
Action 92 – Faciliter l'obtention d'autorisation de stationnement pour les associations	
Action 93 – Renforcer la coordination centrale et locale de l'action municipale en faveur des personnes sans domicile fixe et des situations d'urgence sociale	

En matière de coopération entre les acteurs, cette année aura été une année charnière, préfigurant une nouvelle méthode de coordination des acteurs de la veille sociale, impliquant davantage les services sociaux parisiens de la Ville de Paris (Espaces parisiens des Solidarités, Permanences sociales d'accueil) aux côtés des équipes du SIAO du Samusocial de Paris. Cette nouvelle coordination territoriale est doublée de la création d'une boîte à outils de l'urgence sociale qui vise à clarifier la démarche à suivre dans un certain nombre de situations types pré-identifiées.

Au 1^{er} janvier 2024 est également entrée en vigueur la nouvelle grille de cotation du logement social, visant à davantage prioriser les ménages hébergés, expulsés, victimes de violence, en situation de handicap ou DALO.

L'accent a été mis cette année sur la promotion des initiatives de réduction des risques, principalement dans les centres d'hébergement.

FOCUS SUR QUELQUES PROJETS DU PACTE

L'animation territoriale de l'urgence sociale évolue

Action N°93

Renforcer la coordination centrale et locale de l'action municipale en faveur des personnes sans domicile fixe et des situations d'urgence sociale

En 2024, l'animation territoriale de l'urgence sociale évolue, autour de deux objectifs :

- Animer et coordonner la politique d'urgence sociale à l'échelle de l'arrondissement ;
- Traiter les signalements et accompagner les personnes à la rue dans un objectif de sortie de rue.

La coordination de l'urgence sociale est ainsi renforcée à l'échelle de chaque arrondissement sous l'égide des Mairies d'Arrondissement, avec l'appui des Espaces Parisiens des Solidarités (EPS), des Permanences Sociales d'Accueil et de la Coordination des Acteurs de la Veille Sociale (CAVS, ex-coordination des maraudes) portée par le Samusocial.

Cette animation de la politique « urgence sociale » repose, à l'échelle locale, sur 2 outils :

- **L'élaboration d'un diagnostic local partagé** : l'état des lieux annuel de la grande exclusion permettant de partager annuellement la situation dans l'arrondissement, de dresser le bilan des actions réalisées et de tracer les perspectives de travail de l'année suivante.
- **L'organisation d'une instance locale semestrielle de pilotage et d'information** : la réunion de coordination des acteurs de la veille sociale. Sous l'égide de la ville et de la DRIHL, cette réunion est co-animée par la CAVS (ex-coordination des maraudes) et les EPS.

Par ailleurs, la Mission Urgence Sociale et le SIAO ont développé conjointement **une « boîte à outils de l'urgence sociale »** afin d'établir un cadre commun de travail pour tous les arrondissements.

Ainsi, la boîte à outils met à disposition des informations clés sur les principaux interlocuteurs par arrondissement, la méthodologie de pilotage de la politique « urgence sociale », la méthode de suivi et de traitement des signalements, ainsi que 14 « fiches reflexes » qui détaillent les procédures de signalements spécifiques à certains publics très fragiles (ex : familles en rue).



Direction régionale
et interdépartementale
de l'Hébergement
et du Logement (Drihl)



Focus sur les initiatives de réduction des risques

Action N°71

Développer la démarche de réduction des risques dans le champ de la lutte contre l'exclusion

La DRIHL Paris et l'ARS financent près de 800 places à destination des personnes consommatrices de substances psychoactives. Dans leur ensemble, l'accompagnement proposé par les structures d'accueil s'articule en 4 axes :

- Sortir de la rue de façon pérenne les personnes poly consommatrices en errance en leur proposant un lieu hébergement à l'hôtel et en développant leur capacité à se maintenir sous un toit,
- Promouvoir la santé physique, psychique et sociale en favorisant l'entrée dans des démarches de soins à plus long terme,
- Faciliter les relations aux autres et à l'environnement en développant les capacités des personnes à investir une relation positive,
- Permettre l'accès aux droits et l'engagement dans des premières démarches d'insertion sociale en privilégiant l'orientation vers les dispositifs de droit commun.

Par ailleurs, des actions d'insertion sociale sont également soutenues par la MILDECA dans le cadre du plan de lutte contre les conduites addictives. Les différentes mesures se déclinent comme suit :

ASSORE , un dispositif proposant des actions d'animation sociale et des activités occupationnelles	PERIF , des actions de dépistage VIH, hépatites, MST pour usagers de crack	Mediaddict , une maraude de médiation auprès des riverains et commerçants dans les quartiers investis par les usagers du crack	Programme Marcel Olivier , une prise en charge et réduction des risques alcool pour personnes sans domicile fixe
Une action mutualisée CAARUD/RATP auprès des consommateurs dans les espaces RATP	Le Plan Crack , des maraudes de médiation dans le 10 ^e , 18 ^e , et 19 ^e	SPASIBO , de la prévention et de la réduction des risques spécialisée pour les usagers russophones	TAPAJ & Co , un travail alternatif payé à la journée spécifiquement orienté vers les usagers de crack

Les établissements d'hébergement ou de logement adaptés sont de plus en plus nombreux à initier des démarches de réduction des risques, à l'image de plusieurs structures gérées par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) : les CHRS Poterne des Peupliers et Relais des Carrières et le service d'hébergement en diffus, ainsi que la Maison Relais Katherine Johnson. Ils sont accompagnés dans ce cadre par différents partenaires (la FAS, ESMAR, Addiction France).

Le lancement des « visites apprenantes » liant urgence sociale, grand âge et handicap

Action N°83

Développer des parcours pour les personnes en situation d'exclusion, âgées et/ou en situation de handicap, vers des dispositifs d'accueil, d'hébergement et le logement

Une première édition des « visites apprenantes » a été organisée, à destination des professionnels de l'urgence sociale, du grand âge et du handicap a été proposée sur le territoire du 13^e le 29 mai 2024. Cette journée avait pour objectif de favoriser la rencontre entre structures d'un même territoire et de créer une meilleure interconnaissance entre les professionnels.

Cette journée a été organisée en deux temps, une matinée, dans les locaux du Centre d'Hébergement « la Mie de Pain » et une après-midi, dans les locaux de l'Ehpad Annie Girardot, pour à chaque fois découvrir la structure, ses services et rencontrer les professionnels.

41 professionnels ont participé à ces visites, représentant plusieurs organisations: le centre d'hébergement de la Mie de Pain, l'Ehpad Annie Girardot, l'équipe médico-sociale aide personnalisée à l'autonomie (APA), la MDPH 75, Prépsy SAMSAH, l'équipe Mobile Psychiatrie Précarité ASM 13, le Samusocial (SIAO, mission interface), MAS Clément Wurtz Marco Polo, la Fédération des acteurs de la Solidarité Île-de-France, le service Seniors et le service handicap de la Ville de Paris, Paris domicile Sud (SAAD et SPASAD) l'ESI René Coty, ou encore le SAAD Bien chez soi.



Des parcours « de la rue au logement » en Pensions de Famille

Action N°80

Mettre en place un dispositif « de la rue au logement »

En 2023, la Ville de Paris a soutenu le relogement dans 4 Pensions de Famille du 12^e, 17^e, 18^e, et 20^e, de 16 personnes sans-abri ou sans-domicile.

Cette démarche participe à l'évolution du public relogé sur l'ensemble des logements du contingent de la Ville de Paris.

En effet, si on compare les situations résidentielles des personnes relogées par la ville en 2023 à celles de 2022, on constate une augmentation de la part des personnes sans-abri (18 % à 29 %) et sans-domicile (10 % à 27 %).



Direction régionale
et interdépartementale
de l'Hébergement
et du Logement (Drihl)



Une grille de cotation des demandes de logement social retravaillée pour intégrer les publics prioritaires

Action N°78

Élaborer la nouvelle grille de cotation des demandes de logement social dans une logique de Logement d'abord et pour fluidifier les dispositifs d'hébergement

La cotation de la demande est un outil qui aide à **sélectionner de façon transparente, objective et égalitaire les candidats pour un logement social disponible**. Il s'agit d'un système de points affectés à chaque demandeur de logement en fonction de sa situation, à partir de critères objectivables concernant : le logement actuel et ses conditions d'occupation (sur-occupation, part du revenu consacré au loyer, expulsion, hébergement, etc.), la situation familiale du ménage demandeur, et divers critères spécifiques (l'ancienneté de la demande, la valorisation des travailleurs du service public ou prochainement travailleurs essentiels, ou la reconnaissance du droit au logement opposable).

Depuis 2014 la Ville de Paris a développé un dispositif de cotation pour les désignations relevant du contingent de la Ville grâce à l'expérimentation permise par la loi ALUR. La loi Elan rend obligatoire l'adoption d'un système de cotation de la demande de logement social commun à l'ensemble des réservataires de logement social. La cotation de la Ville de Paris a donc été actualisée pour être utilisée par tous les autres réservataires du territoire.

La nouvelle grille de cotation a été travaillée sur la base d'une évaluation du dispositif initial, afin d'améliorer les équilibres de points existants concernant les situations de sur-occupation, d'expulsion, d'hébergement, de violence et de handicap. Enfin, la grille de cotation harmonisée intègre les objectifs d'attribution concernant les ménages Dallo et prioritaires au titre du L.441-1 du CCH et énoncés dans la convention parisienne d'attribution, en vigueur depuis le 1er septembre 2021. **En somme, la nouvelle grille de cotation vise à favoriser le relogement dans le parc social des publics prioritaires, dont les ménages hébergés, expulsés, victimes de violence, en situation d'handicap et DALO.**

La nouvelle grille de cotation est effective depuis début janvier 2024 et accessible en ligne : La cotation : la transparence dans l'attribution des - Ville de Paris.



QUELQUES CHIFFRES

- **11 structures, soit 1 169 places, consacrées aux femmes enceintes et sortant de maternité** dans le parc d'hébergement parisien à la régulation du Pôle Habitat en 2023.
- **3 187 ménages reconnus prioritaires** (relogés dans le parc social, soit 31,7 % des attributions (même proportion qu'en 2022) dont 2 712 reconnus DALO, soit 27,0 % (vs. 28,3 % en 2022).
- **162 structures** possèdent une licence coffre-fort numérique, permettant ainsi la création d'environ 2 316 comptes dans ces structures.
- **988 demandes d'intervention auprès de la Mission Urgence Sociale** de la Ville de Paris pour apporter des solutions à des situations individuelles relevant de l'urgence sociale.

NOS PARTENAIRES



Direction régionale
et interdépartementale
de l'Hébergement
et du Logement (Drihl)





